



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général*

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dont le montant s'établit à 72 179 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2376 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a accueilli avec satisfaction les recommandations issues de l'évaluation stratégique qui lui avaient été présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ([S/2017/726](#)).



Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(72 179 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été créée par la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité qui, après en avoir prorogé le mandat à plusieurs reprises, l'a prorogé dernièrement jusqu'au 15 septembre 2018 dans sa résolution 2376 (2017).

2. Au vu de la dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2376 (2017), que le mandat de la MANUL devrait resté axé en priorité sur l'appui au processus politique libyen et sur les dispositions visant à assurer la sécurité au moyen d'activités de médiation et de missions de bons offices, et que la Mission devrait par ailleurs : a) appuyer un processus politique ouvert à tous dans le cadre de l'Accord politique libyen; b) apporter une assistance aux principales institutions libyennes; c) appuyer, sur demande, la fourniture de services essentiels et l'acheminement de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires; d) surveiller la situation des droits de l'homme et en rendre compte; e) appuyer la sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et lutter contre leur prolifération; f) coordonner l'assistance internationale et appuyer, en lui fournissant conseils et assistance, le Gouvernement d'entente nationale dans son action visant à stabiliser les zones sortant de conflits, y compris celles qui ont été libérées du contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL).

3. Dans sa résolution 2259 (2015), le Conseil de sécurité a salué la signature, le 17 décembre 2015, de l'Accord politique libyen. Dans ses résolutions 2238 (2015), 2291 (2016) et 2323 (2016), il a également invité la Mission à continuer de s'efforcer de rétablir une présence en Libye par un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettraient, et à prendre les dispositions en matière de sécurité requises à cette fin.

4. À cet égard, les conclusions issues de l'évaluation stratégique menée en mai 2017 ont permis d'établir que, compte tenu de la fragilité de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye, l'ONU devait s'attacher à renforcer sa présence dans le pays. En 2018, il faudra donc renforcer la présence par roulement de la Mission, d'abord à Tripoli. Étant donné que beaucoup de Libyens pensent que l'ONU concentre son action sur la partie occidentale du pays, la Mission déploiera également une petite équipe dans la partie orientale au cours de l'année budgétaire afin de contrebalancer la présence par roulement dans la capitale et de mieux appuyer l'action prioritaire dans l'ensemble du pays.

5. En dépit des progrès accomplis grâce à la signature de l'Accord politique libyen, l'instabilité politique et l'insécurité qui continuent de régner dans le pays font que la Mission devra rester activement mobilisée, notamment en poursuivant ses activités de médiation et ses missions de bons offices et en appuyant la mise en place d'un dispositif national de sécurité et l'adoption de dispositions visant à assurer la sécurité. En outre, étant entendu que la capacité des institutions financières libyennes de continuer de fonctionner de manière indépendante et efficace demeure déterminante pour permettre une transition démocratique et éviter de nouvelles divisions politiques, la Mission appuiera l'unification de ces institutions et s'emploiera à renforcer leur capacité de collaborer efficacement avec les autorités nationales.

Coopération avec d'autres entités

6. La Mission coordonne ses activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies et les dispositifs d'intégration mis en place par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires aux côtés de la communauté internationale, afin d'apporter un appui international aux secteurs prioritaires en Libye, dans le cadre d'un dispositif de coordination de la coopération technique internationale. De même, l'aide humanitaire est coordonnée dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Libye.

7. En ce qui concerne le processus politique, la MANUL continue de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et d'aider le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale à recueillir de nouveaux soutiens et à rétablir les fonctions essentielles de l'État, principalement dans le cadre du projet de dialogue politique. Concernant le processus constitutionnel, la Mission et le PNUD continuent de fournir une assistance technique à l'Assemblée constituante.

8. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, le Service de l'autonomisation des femmes de la MANUL – qu'il est proposé de rebaptiser « Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes » en 2018 – a élaboré un projet visant à promouvoir la participation des Libyennes au processus de transition, dans le cadre duquel la Mission s'emploie, en collaboration avec le PNUD, à accroître la participation des femmes, à mobiliser des ressources pour faciliter la prise en compte de la problématique hommes-femmes, à mieux intégrer les droits des femmes et à promouvoir leur représentation dans les institutions de transition, notamment les principaux organes politiques et mécanismes de sécurité. En outre, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale a demandé à la MANUL de dispenser un cours de sensibilisation à la problématique hommes-femmes aux gardes-côtes libyens, dans le cadre du mandat prioritaire de protection de l'ONU. À ce jour, plus de 150 gardes-côtes et capitaines de la marine libyenne ont bénéficié de cette formation, et la Mission prévoit d'organiser d'autres activités de soutien en 2018.

9. La Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit de la MANUL se charge en Libye des principales activités en matière de droits de l'homme relevant habituellement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle s'emploie également, en étroite collaboration avec le PNUD, à mobiliser des ressources à l'appui du renforcement de la réconciliation intercommunautaire par l'intermédiaire d'un projet de justice transitionnelle, qui vise notamment à assurer la mise en œuvre de la Feuille de route Misrata-Taouargha, initiative de réconciliation tendant à faciliter le retour à Taouargha de milliers de déplacés. Concernant l'état de droit, la Mission travaille en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le PNUD et d'autres acteurs internationaux afin de coordonner l'action menée à l'appui de la réforme de la justice, de l'administration pénitentiaire et du système juridique.

10. Pour ce qui est d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire, la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit collabore étroitement avec les intervenants humanitaires afin de veiller à ce que les déplacés bénéficient de l'aide dont ils ont besoin là où ils se trouvent et à ce que des programmes d'aide soient en place en prévision de leur retour. Il s'agit notamment d'assurer une médiation entre les populations impliquées dans le conflit, de surveiller la situation des droits de l'homme des déplacés et d'en rendre compte, et de collaborer avec le Gouvernement d'entente nationale pour améliorer la situation de ces personnes. Avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Mission travaille également en étroite collaboration avec les intervenants

humanitaires sur d'autres questions liées à la protection des civils et à la défense des droits de l'homme, ce qui exige de prendre des mesures relevant à la fois de la protection des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Il faut notamment établir des rapports sur les victimes civiles, les attaques prenant des civils pour cible et les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, travailler en étroite collaboration avec les parties au conflit et les populations locales afin de mieux faire respecter le droit international, et veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux personnes auxquelles elle est destinée.

11. Le Service de la lutte antimines de l'ONU, dont la Section consultative concernant les armes et les munitions est chargée d'appuyer les activités prescrites en matière de sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et de lutte contre leur prolifération sous l'égide de la Division des institutions chargées de la sécurité de la MANUL, continue d'assurer la liaison entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. La Section appuie également les mesures prises pour éliminer la menace que constituent les restes explosifs de guerre pour la population civile, une des grandes priorités de l'action humanitaire. En outre, la Mission contribue, selon que de besoin, à la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence pour Syrte, où les combats ont laissé derrière eux de nombreux restes explosifs et provoqué des déplacements massifs de civils.

Résultats obtenus en 2017

12. L'Accord politique libyen signé en décembre 2015 a donné lieu à l'établissement d'un Conseil de la présidence chargé de diriger la formation d'un gouvernement d'entente nationale basé à Tripoli. Le Conseil s'est installé dans la capitale et a commencé ses travaux le 30 mars 2016. En 2017, la MANUL a poursuivi ses activités de médiation et ses missions de bons offices visant à appuyer les mesures prises par les acteurs libyens pour appliquer l'Accord. En dépit des difficultés qui continuent de faire obstacle à sa mise en œuvre, des progrès importants ont été accomplis, comme en témoigne notamment le fait que le Conseil ait progressivement pris le contrôle d'infrastructures et de sites gouvernementaux clefs de la capitale. À la mi-2017, la majeure partie de Tripoli était passée sous l'autorité de forces fidèles au Conseil. En outre, sous la direction de celui-ci, une campagne militaire a permis de vaincre l'EIL à Syrte, un budget a été adopté pour 2017 et la production de pétrole a dépassé les 800 000 barils par jour. En ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et aux activités visant à assurer la sécurité, la Mission continue de s'employer à fournir une assistance et des conseils techniques au Conseil et à d'autres ministères en vue de mettre en place des services chargés d'appuyer et d'autonomiser les femmes afin de faire en sorte que les questions relatives au rôle des femmes bénéficient d'une attention et d'un appui systématiques partout en Libye.

13. Sur le plan de la sécurité, la MANUL s'emploie à fournir des conseils et un appui technique au comité de haut niveau et au comité technique établis en application de l'accord de cessez-le-feu signé à Tripoli, ainsi qu'au Comité de sécurité provisoire créé par le Conseil de la présidence. L'objectif principal du comité de haut niveau et du comité technique est d'assurer la mise en œuvre du plan de sécurité de Tripoli afin que les forces de sécurité du Gouvernement d'entente nationale relèvent d'un centre d'opérations conjoint, agissent conformément à ce que l'on attend et assurent la sécurité des habitants de la capitale.

14. Les principales fonctions du Comité de sécurité provisoire consistent à prendre les dispositions requises en matière de sécurité, notamment pour ce qui a trait à l'armée, à la marine (y compris les gardes-côtes libyens), à la Garde présidentielle et aux forces de police, et à assurer la liaison avec les groupes armés en vue de créer un environnement sûr qui permette au Gouvernement d'entente nationale d'exercer ses

fonctions à Tripoli. Si des progrès ont été accomplis, la présence de groupes armés disparates, dont certains ont récemment prêté allégeance au Gouvernement, continue de dicter l'évolution de la situation militaire et des conditions de sécurité dans la partie occidentale du pays. La partie orientale est sous le contrôle du général Khalifa Haftar et de contingents réunis sous la bannière de l'Armée nationale libyenne, seule force militaire du pays à opérer de manière relativement homogène à l'heure actuelle. Les conditions de sécurité demeurent donc très précaires dans toute la Libye, du fait notamment du risque omniprésent de résurgence de groupes extrémistes. C'est la raison pour laquelle il est crucial que la Mission continue de fournir une assistance et des conseils en matière de sécurité, mais aussi qu'elle intensifie ses activités dans ce domaine.

15. La MANUL continue de surveiller les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de faire rapport sur ces questions et d'utiliser les informations ainsi obtenues pour intervenir dans certaines affaires et promouvoir le renforcement de la législation, des politiques et des pratiques visant à assurer la protection des droits de l'homme. Elle continue également de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre des articles de l'Accord politique libyen ayant trait aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à l'état de droit, notamment en ce qui concerne le retrait, aux groupes armés, des fonctions policières et pénitentiaires qu'ils exercent, le transfèrement des détenus dans des établissements officiels, le rétablissement des tribunaux et l'examen de la situation des détenus. Elle continue aussi de mener des activités de plaidoyer en faveur de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme libyens.

16. Les activités relatives à la sécurisation des armes et des munitions ont pris du retard en raison de la lenteur du processus politique et des difficultés rencontrées par les parties pour former un gouvernement d'entente nationale. Toutefois, par l'intermédiaire de sa Section consultative concernant les armes et les munitions, la Mission a mis au point un dispositif technique de gestion des armes et des munitions qui sera présenté au Gouvernement et servira de base à l'élaboration d'un plan national en la matière. Des procédures opérationnelles techniques de recherche et d'élimination des engins explosifs improvisés ont également été mises au point et communiquées aux autorités nationales pour avis. Le programme de formation novateur à l'intention des femmes libyennes visant à faire évoluer les mentalités sur la question de la possession d'armes légères et de petit calibre s'est poursuivi en 2017 et sera élargi en 2018 pour en faire bénéficier les jeunes.

17. En ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux principales institutions libyennes, la MANUL continue d'apporter un appui technique à l'Assemblée constituante. En mai 2017, avec l'aide de la Mission, l'Assemblée a présenté pour examen un nouveau projet de constitution remédiant à certaines des insuffisances qui avaient retardé le processus de rédaction pendant la majeure partie de 2016.

18. Par l'intermédiaire de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, la MANUL avait continué de prêter son concours à la Haute Commission électorale nationale en 2016 en organisant des séances de formation et des activités visant principalement à renforcer les capacités techniques de la Haute Commission. Toutefois, ces initiatives ont connu un ralentissement au cours de la période considérée en raison de l'évolution très imprévisible du dialogue politique en Libye et du report consécutif des activités électorales envisagées. Ces difficultés, qui sont venues s'ajouter à des contraintes financières, ont eu des conséquences négatives pour la Haute Commission. En conséquence, la Mission s'est surtout employée à aider la Haute Commission à reprendre pleinement ses activités, à renforcer ses relations avec d'autres entités et à améliorer la maîtrise et la connaissance des questions électorales

chez les principaux décideurs. En 2017, l'ONU a également repris ses activités de coordination de l'assistance électorale internationale en relançant le forum de coordination.

19. En tant que représentant de l'autorité nationale de lutte antimines, le Centre libyen de lutte antimines joue un rôle essentiel pour ce qui est de faciliter et de coordonner les activités de déminage humanitaire dans le pays. La MANUL continue pour sa part d'aider le Centre à renforcer ses capacités d'accréditer des partenaires d'exécution dans le domaine du déminage humanitaire et d'établir et de hiérarchiser les éléments du cahier des charges relatifs au levé des champs de mines, à la dépollution et à l'organisation d'activités de sensibilisation aux risques. Elle continue aussi de l'aider à élaborer et à faire appliquer des normes nationales en matière de lutte antimines et a prodigué à son personnel la formation nécessaire en matière de contrôle et d'assurance de la qualité ainsi que d'établissement de rapports via le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines, afin de faciliter l'évaluation et la planification coordonnées des activités.

20. Les travaux du Centre libyen de lutte antimines revêtent une importance cruciale à l'heure où nombre de déplacés regagnent leurs lieux d'origine, dont beaucoup sont contaminés par des restes explosifs. À l'appui du dialogue Misrata-Taouargha, la Mission a participé à la coordination du déploiement d'équipes de reconnaissance non techniques chargées d'évaluer l'ampleur de la contamination dans les zones de Taouargha où d'anciens habitants pourraient se réinstaller et de faire rapport à ce sujet. Le Centre a pour sa part dispensé une formation médicale nécessaire d'urgence à l'intention des équipes de déminage travaillant sur l'ensemble du territoire libyen et mené des activités de sensibilisation visant à protéger d'autres candidats au retour contre les risques liés aux mines.

21. La MANUL continue de coordonner l'action internationale en Libye dans les champs d'activité prescrits, tant au niveau politique, par l'intermédiaire des différents envoyés spéciaux internationaux pour la Libye et d'autres représentants de la communauté internationale, que dans différents domaines, parmi lesquels les droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'état de droit, l'assistance électorale, la réforme du secteur de la sécurité et le déminage humanitaire.

22. À l'issue de longs échanges avec la communauté internationale et les interlocuteurs libyens, un cadre de coordination de la coopération technique internationale a été mis en place, qui permettra au Gouvernement d'entente nationale et à la communauté internationale de coordonner la distribution de l'aide internationale en fonction des besoins et des priorités recensés par les autorités libyennes. À cette fin, la MANUL continuera d'appuyer le renforcement des capacités nationales nécessaires à la coordination de l'aide internationale, tout en fournissant une assistance et des conseils pratiques au Conseil de la présidence et au Gouvernement pour les aider à hiérarchiser les besoins et les priorités. La Mission facilitera également les travaux des instances de coordination sectorielles et assurera le suivi de l'application du cadre.

23. Le Plan d'aide humanitaire pour la Libye a été lancé en décembre 2015 par le Coordonnateur des opérations humanitaires afin d'assurer la coordination des activités nationales et internationales nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays. Grâce à ce plan, les intervenants humanitaires, notamment l'ONU, ont été en mesure d'élaborer des plans d'intervention stratégique et opérationnelle dans plusieurs secteurs en vue de fournir une assistance ciblée à 1,3 million de personnes dans le besoin. Pour sa part, la MANUL a fourni un appui sur les questions relevant de son mandat, en particulier en matière de protection.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

24. Dix-huit mois après la signature de l'Accord politique libyen à Skhirat (Maroc), sa mise en œuvre n'a guère progressé. Même si le Conseil de sécurité et la communauté internationale déclarent reconnaître et soutenir le Gouvernement d'entente nationale, le contrôle et l'autorité que celui-ci exerce demeurent précaires, y compris à Tripoli. L'Accord n'a pas pu être entériné officiellement par la Chambre des députés en raison des clivages politiques qui persistent dans le pays, ce qui l'a largement privé de légitimité au niveau national, au profit de ses détracteurs. Si les principales parties prenantes du monde politique et du secteur de la sécurité de la partie occidentale de la Libye demeurent favorables à la mise en œuvre de l'Accord, le général Haftar, qui maintient un contrôle ferme sur la partie orientale, n'y a pas encore pleinement adhéré. Compte tenu de ses récentes avancées militaires dans le centre et le sud, il cherchera probablement à étendre son influence vers l'ouest, en direction de Tripoli, ce qui pourrait provoquer un conflit direct avec les forces qui contrôlent la ville de Misrata, dans le nord-ouest du pays.

25. Ces circonstances ont donné lieu à un réajustement du processus politique. Le 20 septembre, le Secrétaire général a exposé les priorités stratégiques de l'ONU, et son Représentant spécial pour la Libye a présenté un plan d'action pour la reprise du processus politique libyen placé sous les auspices et la direction de l'Organisation, lequel a été approuvé sans réserve par les États Membres, le Conseil de sécurité et les organisations régionales. La mise en œuvre du plan d'action est dirigée par la MANUL, qui met actuellement sur pied des comités de rédaction composés de membres issus des comités de dialogue créés par la Chambre des députés et le Conseil d'État, en vue d'organiser une série de négociations sur un ensemble limité de modifications à apporter à l'Accord politique libyen. Les efforts consentis à cet égard par la Chambre des députés et le Conseil d'État devront être appuyés en associant d'autres acteurs politiques et représentants de la société civile au processus de négociation. Pour progresser sur cette question, il est toutefois essentiel que le général Haftar et les dirigeants de Misrata parviennent à un arrangement.

26. En outre, les acteurs politiques sont de plus en plus nombreux à évoquer l'expiration de l'Accord en décembre 2017 et à penser que tenir des élections pourrait être un moyen de sortir de l'impasse politique. L'Accord prévoit la tenue d'un référendum sur le projet de constitution et l'organisation subséquente d'élections présidentielle et législatives simultanées, mais l'absence de progrès sur le plan de la rédaction du projet de constitution pourrait pousser les autorités à inverser l'ordre des opérations. En outre, dans une déclaration du 15 juillet, le Premier Ministre libyen, Faiez Mustafa Serraj, a présenté sa feuille de route et sa vision politique pour la phase à venir, dans laquelle il a notamment appelé à la tenue d'élections présidentielle et législatives en mars 2018 et demandé à l'ONU d'appuyer la rédaction d'une loi électorale et d'aider à superviser et à observer le déroulement des opérations électorales. À cet égard, il faudra étudier attentivement la possibilité d'organiser des élections dans les délais envisagés et évaluer régulièrement la nécessité d'accroître le soutien apporté à la Haute Commission électorale nationale en 2018.

27. Sur le plan de la sécurité, des efforts supplémentaires devront être faits pour apaiser le climat d'hostilité et poser les bases d'un futur processus de démobilisation et de réintégration des groupes armés. À l'heure actuelle, des groupes armés rivaux continuent de lutter pour asseoir leur influence et leur contrôle sur le territoire et les ressources. À Tripoli, le projet de formation d'une garde présidentielle composée de policiers et de militaires chargés d'assurer la sécurité du Gouvernement d'entente nationale ne s'est pas encore concrétisé. Le processus de démobilisation et de réintégration des groupes armés promet également d'être difficile dans l'est du pays, où l'Armée nationale libyenne s'est largement appuyée sur des combattants tribaux

et des groupes d'autodéfense pendant la campagne de Benghazi. L'établissement d'une armée libyenne unie répondant à une structure de commandement unifiée demeurera une tâche prioritaire pour les années à venir.

28. Face à cette situation délicate sur le plan politique comme dans le domaine de la sécurité, l'ONU a procédé, de février à juin 2017, sous la direction du Département des affaires politiques, à une évaluation stratégique des entités des Nations Unies en Libye afin d'examiner le rôle joué par l'Organisation et, plus généralement, d'aider à établir les priorités immédiates et à plus long terme de la MANUL et de l'équipe de pays. Cette évaluation a également été l'occasion d'examiner la structure existante et de formuler des recommandations visant à faire en sorte que la future configuration soit mieux adaptée au contexte dans lequel se déroulent actuellement les opérations. Les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation ont été incorporées dans le rapport du Secrétaire général sur la MANUL en date du 22 août 2017 (S/2017/726), qui a servi de base à la prorogation du mandat de la Mission. Dans sa résolution 2376 (2017) du 14 septembre, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les recommandations tendant à ce que la MANUL mette en œuvre une stratégie politique globale et à ce que soient renforcées l'intégration et la coordination stratégique de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Libye. À cet égard, le projet de budget de la MANUL pour 2018 est conforme aux conclusions issues de l'évaluation.

29. En conséquence, la MANUL aura pour priorité immédiate en 2018 de poursuivre ses missions de bons offices et ses activités de médiation en vue d'appuyer : a) un processus politique ouvert à tous dans le cadre de l'Accord politique libyen; b) la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord; c) le renforcement des dispositions du Gouvernement d'entente nationale en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie; d) les étapes ultérieures de la transition libyenne. Elle devra aussi continuer de s'acquitter des tâches suivantes : e) apporter une assistance aux principales institutions libyennes; f) appuyer, sur demande, la fourniture de services essentiels et l'acheminement de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires; g) surveiller la situation des droits de l'homme et en rendre compte; h) appuyer la sécurisation des armes incontrôlées et lutter contre leur prolifération; i) coordonner l'assistance internationale. Pour y parvenir, la priorité restera de négocier un accord politique qui permette l'établissement d'un gouvernement unique doté d'une véritable légitimité. Toutefois, il convient de souligner qu'il ne saurait y avoir de progrès politique sans accord sur les dispositions de sécurité ni dispositif national de sécurité. Il est donc essentiel que la Mission poursuive et renforce sa collaboration avec les interlocuteurs libyens afin de tirer parti des progrès accomplis sur le plan de la sécurité.

30. Le conflit a eu de graves répercussions sur l'économie libyenne. La baisse des recettes, l'épuisement rapide des réserves et la corruption ont mis les institutions financières du pays à rude épreuve. Si la tendance se poursuit, les économistes anticipent un effondrement total de l'économie dans un délai de deux à trois ans. La capacité des institutions financières libyennes de continuer de fonctionner de manière indépendante et efficace demeure donc déterminante pour permettre une transition démocratique et éviter de nouvelles divisions politiques. En 2018, la MANUL donnera donc la priorité à l'économie et s'emploiera à appuyer l'unification des institutions financières, à faire en sorte qu'elles coopèrent et à renforcer leur capacité de mettre en œuvre des mesures économiques conformes aux priorités nationales.

31. En tant que mission intégrée, la MANUL coopère étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'activités programmatiques relevant de différents domaines. Ainsi qu'il est souligné dans l'évaluation stratégique, l'examen de cette collaboration a permis d'établir que, pour aider la Libye à surmonter les

nombreuses difficultés auxquelles elle doit faire face, les entités des Nations Unies devaient coopérer plus étroitement sur le plan stratégique en vue de promouvoir une vision commune reflétant une stratégie unique. Un partenariat stratégique s'impose pour renforcer le lien entre les trois piliers de l'Organisation que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, comme l'a demandé le Secrétaire général, et permettre à l'ONU de concentrer son action sur le règlement des crises humanitaires en vue de pérenniser la paix, la sécurité et le développement durable. Il est maintenant communément admis que les initiatives visant à faire avancer le dialogue politique et à améliorer les conditions de sécurité auront une incidence majeure sur l'action en faveur du développement, et qu'inversement, cette action pourra influencer positivement ou négativement sur les activités entreprises dans ces deux domaines. Une approche plus collective est donc primordiale si l'on veut renforcer non seulement la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat, mais aussi celle de l'Organisation de répondre aux besoins du peuple libyen.

32. En 2017, la MANUL a progressé sensiblement dans l'établissement d'une tête de pont à Tripoli. La présence par roulement de la Mission dans la capitale a commencé en avril, ce qui permet au personnel des Nations Unies de passer la nuit sur place et d'effectuer des missions dans la zone d'opérations. En outre, la MANUL a signé le contrat de bail du complexe d'Oea, et les travaux qui s'imposaient pour améliorer les dispositifs de sécurité du site se sont achevés fin mars. Afin d'assurer le niveau de sécurité requis, elle s'emploie actuellement à déployer un groupe de gardes des Nations Unies pour protéger le complexe. La présence de ce groupe de gardes facilitera également l'hébergement du personnel des Nations Unies sur place et permettra d'accroître la durée des phases de déploiement et de loger à Tripoli davantage de membres du personnel recrutés sur le plan international.

33. Si les hypothèses retenues par la Mission aux fins des prévisions pour 2017 se fondaient sur un déploiement échelonné de personnel à Tripoli, il a été établi, compte tenu de la situation opérationnelle précaire, qu'une présence restreinte serait appropriée pour les phases suivantes. L'idée est de renforcer progressivement la présence de l'ONU à Tripoli grâce à l'accroissement graduel du déploiement par roulement. Ce concept général d'opérations exigera de renforcer la sécurité et la mobilité de la Mission afin de lui donner la souplesse et l'agilité requises pour répondre aux besoins sur le terrain. À cet égard, la MANUL devra disposer de ressources suffisantes pour appuyer les missions effectuées à Tripoli et aux alentours.

34. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans la capitale, le Secrétaire général propose que tous les postes soumis à recrutement international dont la création à Tripoli en 2017 avait été demandée soient temporairement transférés à Tunis, où la MANUL conservera son siège en 2018. En outre, le personnel recruté sur le plan international qu'il avait été proposé de transférer de Tunis à Tripoli en 2017 devrait également regagner Tunis temporairement. Les membres du personnel concernés continueront d'exercer leurs fonctions par roulement, comme décrit ci-dessus, jusqu'à ce que les conditions permettent leur retour dans la capitale libyenne. Le déploiement du groupe de gardes des Nations Unies devrait contribuer à créer les conditions propices au renforcement de la présence internationale à Tripoli et au transfert de ces postes dans le pays. Les postes vacants dont les fonctions sont directement liées au mandat de la Mission en Libye seront pourvus à bon escient.

35. L'établissement de la Mission dans le complexe d'Oea devrait entraîner des dépenses supplémentaires en matière d'installations et d'infrastructures, en sus de l'appui logistique et administratif procuré à l'équipe de pays des Nations Unies en Libye au titre des services communs et de l'entretien des locaux. Le déploiement du groupe de gardes des Nations Unies et le renforcement de la présence par roulement à Tripoli et, à terme, dans d'autres parties du pays, pourraient également entraîner une

augmentation des dépenses logistiques. Ce concept général d'opérations aboutirait en outre à un accroissement du nombre de vols entre Tunis et Tripoli.

36. Beaucoup de Libyens pensent que l'ONU concentre son action sur la partie occidentale du pays, ce qui a fait naître des doutes quant à l'impartialité de la Mission. L'ONU doit donc renforcer sa présence dans l'est et le sud de la Libye afin de contrebalancer la présence par roulement dans la capitale et de mieux appuyer l'action prioritaire dans l'ensemble du pays. En conséquence, la MANUL cherchera également, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, à élargir sa présence dans d'autres régions; pour ce faire, elle établira notamment un petit bureau dans la partie orientale du pays en 2018, ce qui exigera des ressources, notamment pour ce qui a trait aux infrastructures.

37. Si l'ONU n'a en réalité jamais complètement quitté la Libye, l'évacuation du personnel recruté sur le plan international en juillet 2014 a envoyé un signal négatif au peuple libyen et à la communauté internationale. En prévision de l'ouverture du complexe d'Oea, la MANUL aura besoin d'une stratégie de communication qui expose les raisons du renforcement de la présence de l'ONU en Libye, la raison d'être et les responsabilités du groupe de gardes des Nations Unies et l'action que mène l'ONU pour aider les Libyens dans tout le pays. Pour que l'ONU regagne la confiance du peuple libyen, la MANUL devra également s'attacher à montrer qu'elle est impartiale. À cet égard, elle s'emploiera à renforcer sa légitimité en organisant régulièrement des activités de sensibilisation et de communication. Compte tenu de l'importance d'une telle initiative, qui a été soulignée dans l'évaluation stratégique, la Mission devra lui accorder la priorité en 2018.

38. Dans le climat politique actuel, le Représentant spécial du Secrétaire général devrait, en 2018, continuer de se concentrer sur la mise en œuvre du plan d'action définissant la stratégie politique de l'Organisation. Compte tenu de l'accroissement constant du nombre d'activités de médiation et de missions de bons offices, il est également recommandé que, conformément aux politiques et directives de l'Organisation, la plupart des divisions organiques rendent compte directement au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, lequel serait par conséquent responsable de la mise en œuvre de la majeure partie du mandat de la MANUL et de la supervision de toutes les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies. Modifier ainsi les organes de gestion permettrait au Représentant spécial du Secrétaire général de se concentrer davantage sur des activités politiques cruciales et serait également l'occasion pour les entités des Nations Unies œuvrant en Libye d'adopter une approche plus intégrée à l'avenir.

39. La MANUL s'emploiera à apporter de nouveaux changements à sa structure au cours du prochain exercice budgétaire. Conformément à la résolution [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur le renforcement de l'application de sa résolution historique sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité et au rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » ([A/70/357-S/2015/682](#)), elle souhaite que le Service de l'autonomisation des femmes, lorsqu'il sera devenu le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes au sein du Bureau du Chef de cabinet, continue de faire rapport au Représentant spécial du Secrétaire général, par l'intermédiaire du Chef de cabinet. Cela permettrait de faciliter la fourniture de conseils stratégiques et politiques aux responsables de la Mission, notamment pour ce qui est d'accroître la participation des femmes et d'assurer la prise en compte des disparités entre les sexes dans toutes les activités relevant du mandat de la MANUL.

40. De même, afin d'améliorer la circulation de l'information et la prise de décisions fondées sur le renseignement, la MANUL entend transformer sa Cellule d'analyse conjointe en un Groupe conjoint de l'analyse et de l'établissement des rapports afin de simplifier et d'intégrer toutes les procédures d'établissement de rapports. Cela faciliterait le partage de l'information au sein de la Mission ainsi que la transmission des rapports aux responsables, l'objectif étant de permettre des analyses transversales qui viendraient appuyer l'exécution des activités prescrites. Cette nouvelle structure, qui relèverait directement du Chef de cabinet, conférerait également la souplesse requise de façon à ce que la MANUL puisse disposer des informations dont elle a besoin en tant que mission politique spéciale intégrée, l'idée étant que le Groupe conjoint de l'analyse et de l'établissement des rapports remplisse les fonctions essentielles d'un centre d'opérations conjoint et d'une cellule d'analyse conjointe tout en étant mieux adapté aux spécificités, aux besoins et aux exigences de la Mission.

41. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la Mission sont présentés ci-après.

Tableau 1

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Un processus de transition pacifique, ordonné et démocratique qui réponde aux aspirations du peuple libyen

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Déroulement des opérations électorales selon le calendrier arrêté par les principales parties prenantes libyennes lors des processus de médiation et de dialogue politique, ou dans la nouvelle constitution adoptée

i) Mise en place des cadre électoraux, juridiques et réglementaires, nécessaires à la conduite des scrutins

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le projet de constitution comprenait des dispositions sur la gestion des processus électoraux, conformément aux normes internationalement acceptées, ainsi que sur les mesures spéciales temporaires concernant la représentation des femmes.

2017 (estimation) : le débat se poursuit sur les dispositions du projet de constitution relatives aux élections, en vue de rapprocher le cadre législatif électoral des bonnes pratiques internationales et d'y intégrer les mesures spéciales temporaires concernant la représentation des femmes.

2018 (objectif) : en vue des scrutins à venir, des règles sont adoptées pour les régir et le cadre réglementaire électoral existant est revu.

ii) Maintien des capacités de la Haute Commission électorale nationale de fonctionner dans tout le pays et d'organiser des scrutins

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : la Haute Commission électorale nationale, y compris 17 antennes, était dotée d'effectifs complets et pleinement opérationnelle pour appuyer la tenue du référendum constitutionnel.

2017 (estimation) : la Haute Commission électorale nationale, dont 17 antennes, reste opérationnelle en dépit de difficultés financières et de la poursuite du conflit, mais l'appui qu'elle apporte à la tenue du référendum constitutionnel et d'autres activités électorales est limité.

2018 (objectif) : la Haute Commission électorale nationale est prête à organiser les prochains scrutins.

iii) Tenue du référendum constitutionnel et des scrutins ultérieurs comme le dispose la nouvelle constitution ou tout accord politique convenu

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : la Haute Commission électorale nationale a effectué des préparatifs en vue de la tenue d'un référendum constitutionnel crédible.

2017 (estimation) : la Haute Commission électorale nationale maintient des capacités limitées afin de pouvoir organiser des scrutins crédibles dans le plein respect du cadre constitutionnel et des lois électorales, et conformément aux bonnes pratiques internationales.

2018 (objectif) : des scrutins sont tenus dans le plein respect des cadre électoraux et réglementaires, et conformément aux bonnes pratiques internationales.

Produits

- Réunions hebdomadaires, à distance ou sur place, avec les autorités libyennes, concernant les cadres juridiques, réglementaires et procéduraux régissant les scrutins conformément aux dispositions de la nouvelle constitution
- Échanges quotidiens, à distance ou sur place, avec la Haute Commission électorale nationale pour donner des conseils et un appui concernant tous les aspects des scrutins à venir conformément aux dispositions de la constitution
- 12 sessions de formation, ateliers et séminaires portant sur le renforcement des capacités organisés en Libye ou ailleurs à l'intention de la Haute-Commission électorale nationale
- 6 réunions sur l'administration des élections avec la Haute Commission électorale nationale tenues en Libye pour coordonner les activités des partenaires internationaux qui contribuent à l'organisation des élections
- 12 réunions tenues en Libye sur la coordination et l'échange d'informations avec les partenaires internationaux qui contribuent à l'organisation des élections et 12 réunions sur la coordination avec des partenaires bilatéraux appuyant les élections
- 6 forums, tables rondes ou ateliers organisés en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'intention de 240 représentants de la société civile et des médias, décideurs et personnes influentes pour mieux faire connaître et comprendre les questions électorales
- 5 ateliers organisés pour conseiller des représentants de groupes vulnérables, y compris des femmes, sur les moyens de promouvoir un meilleur accès et une plus grande participation aux activités électorales
- 3 ateliers sur la planification de la sécurité des opérations électorales tenus à l'intention de la police libyenne

b) Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales

i) Adoption et approbation, lors d'un référendum libre, équitable et crédible, du projet de constitution

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : l'Assemblée constituante a élaboré un projet de constitution, qui devait encore être approuvé par une majorité suffisante.

2017 (estimation) : les membres de l'Assemblée constituante se mettent d'accord sur un projet de constitution, qui satisfait aux normes internationales minimales.

2018 (objectif) : une constitution conforme aux normes internationales minimales est adoptée.

ii) Élaboration et adoption d'une constitution qui est conforme aux normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme et aux principes de l'état de droit et qui garantit l'application des principales mesures relatives à la justice transitionnelle

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : l'Assemblée constituante a proposé un projet de constitution dans lequel il est tenu compte des observations communiquées par les partenaires en matière de droits de l'homme et qui comprend des dispositions relatives aux droits de l'homme et aux principes de l'état de droit et de la justice transitionnelle reconnus au niveau international, conformément aux normes internationalement acceptées.

2017 (estimation) : grâce à un examen plus poussé et aux consultations tenues avec les parties prenantes dans le cadre du processus politique libyen facilité par l'ONU, la constitution révisée adoptée en mai 2017 respecte davantage les normes internationales, ce qui est une évolution positive.

2018 (objectif) : une constitution fondée sur les droits de l'homme et l'état de droit, qui garantit l'application des principales mesures de justice transitionnelle, est adoptée.

iii) Inscription des droits des femmes dans la constitution

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : la constitution contenait des dispositions sur l'égalité des sexes et une disposition prévoyant la création d'un conseil national supérieur des femmes.

2017 (estimation) : le projet de constitution de mai 2017 s'appuie davantage sur les normes internationales en matière d'égalité des sexes, si le texte fait l'objet de modifications.

2018 (objectif) : la constitution ou le cadre électoral prévoient un minimum de 30 % à titre de mesures spéciales temporaires pour les femmes.

Produits

- Fourniture d'un appui technique à l'Assemblée constituante, y compris pour soutenir les efforts de sensibilisation et de dialogue entre les membres de l'Assemblée et avec les parties prenantes, au moyen de 4 ateliers et séminaires visant à promouvoir un consensus sur le projet final soumis au référendum constitutionnel
- Réunions mensuelles avec l'Assemblée constituante et des organisations de la société civile, y compris des organisations d'avocats et d'avocats commis d'office, sur la conduite d'un processus constitutionnel sans exclusive, une attention particulière étant accordée aux jeunes, aux femmes et aux minorités, ainsi qu'aux droits de l'homme et à l'état de droit
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux, les donateurs et les organisations non gouvernementales qui appuient le processus d'élaboration de la constitution
- 4 tables rondes organisées avec des groupes de femmes pour examiner le projet de constitution sous l'angle de la problématique hommes-femmes et pour proposer ou recommander des modifications, selon que de besoin, afin de rendre la Constitution plus inclusive et qu'il y soit mieux tenu compte de l'égalité des sexes

Réalisations escomptées

c) Mise en œuvre de l'Accord politique libyen, y compris la mise sur pied des institutions issues de l'Accord, qui bénéficient d'une plus grande légitimité et d'un soutien plus marqué de la population

Indicateurs de succès

i) Progrès dans l'obtention d'un soutien adéquat de la part des parties prenantes politiques, des acteurs de l'appareil de sécurité, des tribus et des organisations de la société civile

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les institutions issues de l'Accord politique libyen ont progressé dans la mise en œuvre du plan d'action politique convenu par les parties prenantes libyennes, et les garanties et systèmes d'appui internationaux nécessaires ont été mis en place.

2017 (estimation) : le Gouvernement d'entente nationale et la mise en œuvre de l'Accord politique libyen reçoivent davantage de soutien des parties prenantes politiques, des acteurs de l'appareil de sécurité et du grand public libyens, et les garanties et systèmes d'appui internationaux nécessaires ont été mis en place.

2018 (objectif) : les questions litigieuses soulevées par l'Accord politique libyen sont traitées, ce qui permet de progresser dans sa mise en œuvre, ou un plan d'action précis pour le reste de la période de transition en Libye est adopté par une large majorité des principales parties prenantes.

ii) Renforcement des capacités des institutions nationales issues de l'Accord politique libyen, notamment le Gouvernement d'entente nationale, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, afin que ces institutions puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et fournir des services à la population

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : des travaux préparatoires ont été effectués en vue d'établir des groupes d'appui technique au Bureau du Premier Ministre et dans certains ministères d'exécution, chargés d'appuyer la gestion, la coordination et le suivi de projets et l'élaboration de politiques dans des domaines prioritaires au niveau national.

2017 (estimation) : les groupes d'appui technique sont établis et secondent le Bureau du Premier Ministre et certains ministères d'exécution, en fonction des domaines prioritaires au niveau national.

2018 (objectif) : les groupes d'appui technique au Bureau du Premier Ministre et dans certains ministères d'exécution sont opérationnels.

Produits

- 8 réunions des participants au dialogue politique libyen ayant pour objet de garantir la mise en œuvre de l'Accord politique libyen, ainsi que de régler les différends ou de surmonter les blocages rencontrés au niveau du Gouvernement d'entente nationale, ou entre celui-ci et d'autres institutions issues de l'Accord
- 10 réunions de dialogue entre les municipalités, les acteurs de la société civile, les partis politiques et les acteurs de l'appareil de sécurité libyens tenues en vue d'élargir la base soutenant l'Accord politique libyen
- 10 réunions de dialogue et de renforcement de la confiance auxquelles participent des parties prenantes politiques, des acteurs de l'appareil de sécurité et des représentants des tribus afin de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et la réconciliation nationale
- 8 ateliers et séminaires sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dans les domaines prioritaires au niveau national pour soutenir le Gouvernement d'entente nationale et les organes délibérants et municipaux compétents
- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile afin de les aider à définir leur position sur des thèmes prioritaires et à élaborer des stratégies de collaboration avec le Gouvernement d'entente nationale
- 6 sessions de formation au renforcement des capacités à l'intention des membres et des commissions spécialisées de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État eu égard à leurs responsabilités et rôles respectifs
- 8 sessions de formation spécialisée concernant la sensibilisation du public et la communication stratégique organisées à l'intention des institutions issues de l'Accord politique libyen, notamment le Gouvernement d'entente nationale
- 4 sondages menés pour cerner l'opinion des Libyens concernant l'évolution de la situation politique et économique et des conditions de sécurité
- Réunions trimestrielles avec les bureaux de presse du Gouvernement d'entente nationale

- Réunions trimestrielles avec le bureau de presse de la Chambre des députés en vue d'appuyer le renforcement des capacités et d'élaborer un plan de communication conjoint

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement de l'autonomisation, de la participation et de la représentation des femmes dans les domaines de la politique et de la sécurité

i) Renforcement des capacités nationales en matière d'égalité des sexes et de promotion de la participation des femmes aux processus politiques

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : un mécanisme ou un organe national chargé de la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été créé; 25 % des postes clefs du Gouvernement d'entente nationale étaient occupés par des femmes.

2017 (estimation) : le Conseil de la présidence pourvoit la présidence du groupe chargé d'appuyer les femmes et de promouvoir leur autonomisation.

2018 (objectif) : le groupe du Gouvernement d'entente nationale chargé d'appuyer les femmes et de promouvoir leur autonomisation devient opérationnel.

ii) Participation accrue des femmes dans les structures de gouvernance libyennes

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les femmes n'étaient pas représentées aux postes clefs du Gouvernement d'entente nationale; les Ministères de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'intérieur, de la condition de la femme et des affaires sociales (soit 22 % des ministères) ont tenu un débat sur l'intégration des femmes et la prise en compte de leurs besoins; la Chambre des députés a créé le groupe des députées.

2017 (estimation) : les femmes sont représentées aux postes clefs (vice-ministre ou chef de département) dans 5 ministères au moins.

2018 (objectif) : les femmes représentent 30 % des membres des institutions gouvernementales.

iii) Renforcement des capacités des organisations de femmes en Libye

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : des organisations de femmes ont élaboré et introduit le programme des femmes pour la paix, axé sur le renforcement du rôle des femmes dans les efforts de réconciliation et le dispositif de sécurité.

2017 (estimation) : au moins 120 représentantes d'organisations de femmes dans l'est, l'ouest et le sud de la Libye participent à des activités de sensibilisation sur l'intégration des femmes à la vie

politique; dans ces parties du pays sont mises en œuvre au moins 6 initiatives sur le rôle des femmes dans la réconciliation, fondées sur le programme des femmes pour la paix établi à la conférence tenue à Montreux en septembre 2015.

2018 (objectif) : des organisations de la société civile établissent des plans de communication pour plaider en faveur de l'égalité des droits et des chances pour les femmes.

iv) Promotion du rôle des femmes dans le dispositif de sécurité en Libye

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le Ministre de l'intérieur a décidé d'un calendrier et d'un plan d'action pour former les membres de la police nationale aux questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité.

2017 (estimation) : 50 membres de la police nationale sont formés aux questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité; des femmes travaillant au Ministère de l'intérieur participent aux processus de démobilisation et de (ré)intégration.

2018 (objectif) : le nombre de femmes réintégrant la police nationale augmente; celle-ci fixe un quota minimum de 20 % pour le recrutement d'agents de police féminins (ce pourcentage comprend la réintégration des femmes ayant déjà servi parmi les forces de police et le recrutement de nouveaux agents de sexe féminin); les femmes participent à tout dialogue sur la filière du secteur de la sécurité.

Produits

- 19 réunions et 3 ateliers organisés avec des représentantes des femmes et des organisations de femmes, à Benghazi, Tripoli et Sabha en vue de fournir une assistance et des conseils techniques au Gouvernement d'entente nationale pour un futur dialogue national sur la filière politique et du secteur de la sécurité et pour l'élaboration d'une plateforme de sensibilisation aux questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes
- 3 réunions de consultation avec des groupes de femmes pour planifier toute initiative relative au secteur de la sécurité
- 2 études sur la participation actuelle des femmes à la réforme du secteur de la sécurité, contenant également des recommandations sur les moyens de les intégrer à cette réforme, ainsi que sur les femmes, la paix et la sécurité en Libye
- 4 réunions et 2 ateliers avec des partis politiques et les principaux ministères concernés en vue de promouvoir la participation des femmes au Gouvernement d'entente nationale
- 6 sessions de formation et ateliers à l'intention du groupe du Gouvernement d'entente nationale chargé d'appuyer les femmes et de promouvoir leur autonomisation afin de contribuer à le rendre opérationnel et d'appuyer son programme de travail
- 4 sessions de sensibilisation à la participation et à la représentation des femmes dans la prise de décisions à l'intention des principaux décideurs de 13 ministères d'exécution du Gouvernement d'entente nationale

- 9 ateliers et sessions de formation à l'intention des femmes de l'est, de l'ouest et du sud de la Libye pour débattre des objectifs concernant les femmes et la paix relatifs à la sécurité et à la réconciliation
- 3 sessions de formation régionales organisées avec les municipalités et les organisations locales de la société civile afin d'élaborer des plans de communication en faveur de l'égalité des droits et des chances pour les femmes
- 10 réunions avec les principaux responsables du Ministère de l'intérieur afin de mettre au point un calendrier et un plan d'action pour former des membres de la police nationale aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris dans les processus de démobilisation et de (ré)intégration
- 3 sessions de formation et ateliers concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'intention de 60 responsables de la police nationale
- 6 sessions de formation sur la sensibilisation à l'égalité des sexes à l'intention des gardes-côtes libyens dans le cadre de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale
- 2 ateliers à l'intention de 50 membres de la police nationale concernant la problématique hommes-femmes dans la démobilisation et la (ré)intégration

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Mise en place d'institutions libyennes compétentes chargées de la sécurité et amélioration de la gouvernance de la sécurité nationale grâce à une répartition claire des fonctions et des attributions, à une coordination efficace et à un contrôle démocratique de l'appareil de sécurité

i) Mise au point d'un dispositif de sécurité provisoire, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu et le retrait, la démobilisation et la (ré)intégration des groupes armés, ainsi que la gestion des armes et le suivi, conformément à l'Accord politique libyen, et mise en place d'un mécanisme national de coordination en matière de sécurité

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le Conseil de la présidence a établi sa base d'opérations à Tripoli et commencé à mettre en œuvre une capacité nationale de planification afin d'appuyer l'application des mesures de sécurité provisoires, relatives notamment au cessez-le-feu et à sa surveillance, les mécanismes d'appui internationaux étant en place; les discussions tenues avec les parties prenantes libyennes ont abouti à l'organisation à Tunis en juillet 2016 d'un séminaire de haut niveau sur la sécurité.

2017 (estimation) : la mise en œuvre du plan de sécurité pour Tripoli s'effectue dans le cadre des mesures de sécurité et des mécanismes de surveillance provisoires visant à sécuriser la capitale libyenne; la réforme du Ministère de l'intérieur, premier garant de la sécurité, est en cours.

2018 (objectif) : un programme de démobilisation progressive des groupes armés est lancé, en tenant compte de l'état du renforcement des institutions de sécurité de l'État afin d'éviter un vide sécuritaire; une structure de gouvernance est conçue de façon à intégrer le Conseil national de sécurité; la réforme des principales institutions de sécurité se poursuit.

ii) Renforcement des capacités et des moyens de la police

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le comité chargé de la restructuration et de la planification a entrepris la mise en œuvre des plans de réforme de la police.

2017 (estimation) : le groupe de travail sur la police a approuvé les activités du service de formation du Ministère de l'intérieur; cette approbation a facilité l'appui fourni par la communauté internationale à la poursuite de l'élaboration du plan de renforcement des capacités de la police et d'autres services chargés de l'application des lois, lancé en 2016, notamment à la définition des domaines de spécialisation de la police et d'autres services; le Ministère de l'intérieur commence à examiner le plan stratégique du Gouvernement visant à dûment intégrer les groupes armés, qui prévoit un recensement des différents groupes armés pour établir leur composition démographique.

2018 (objectif) : sous la houlette du Gouvernement d'entente nationale et du Ministère de l'intérieur, un commissariat de police modèle est conçu de façon à intégrer et à montrer les bonnes pratiques en matière de services de police axés sur la communauté et les citoyens et en matière de gestion de ces services.

iii) Renforcement des capacités des Ministères de la défense et de l'intérieur nécessaires à la réforme du secteur de la sécurité, y compris en ce qui concerne la démobilisation et la (ré)intégration des groupes armés

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les autorités libyennes ont lancé la réforme du secteur de la sécurité et des institutions publiques chargées de la sécurité conformément aux normes internationales.

2017 (estimation) : les autorités libyennes ont évalué la capacité de l'État d'engager des programmes de réforme du secteur de la sécurité visant à renforcer la gestion des frontières et la démobilisation et la (ré)intégration des groupes armés; les responsables de la défense et de la police formulent des propositions concernant les stratégies nationales relatives à la défense et à la police et la structure des forces, et les présentent au Gouvernement d'entente nationale.

2018 (objectif) : les conditions pour la réunification de l'armée libyenne sous l'égide du Gouvernement d'entente nationale (ou, si des élections sont tenues, de l'organe légitimement élu) sont définies.

iv) Création d'un mécanisme formel de gestion des frontières, associant les autorités libyennes compétentes et les pays voisins

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les acteurs nationaux compétents aux points de passage de la frontière et dans les zones frontalières ont été recensés.

2017 (estimation) : en consultation avec le Niger, une évaluation conjointe de la sécurité est menée pour recenser les problèmes rencontrés à la frontière sud et permettre la création d'un système national de gestion intégrée des frontières.

2018 (objectif) : les 6 zones du littoral libyen passent sous le contrôle des gardes-côtes; en consultation avec le Niger et le Tchad, des propositions sont faites concernant un système de gestion intégrée des frontières qui permette aux autorités frontalières libyennes de reprendre le contrôle de la frontière sud du pays.

Produits

- Réunions mensuelles avec les principaux interlocuteurs et institutions chargés de la sécurité en Libye (Comité de sécurité provisoire, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense et Garde présidentielle) en vue de fournir des conseils sur le renforcement des capacités et des moyens en matière de sécurité
- 1 séminaire de haut niveau sur la sécurité ayant pour objet de promouvoir le dialogue et la confiance entre les institutions chargées de la sécurité, y compris la collaboration entre les officiers de l'armée affectés dans l'est du pays et ceux affectés dans l'ouest
- 1 étude de référence pour déterminer la composition des formations armées (par exemple la composition démographique, les capacités opérationnelles ou l'objet) qui relèvent du Ministère de l'intérieur
- 6 réunions tenues avec le Ministère de l'intérieur en vue de donner des conseils sur la consolidation des formations armées, l'objectif étant de rendre leur fonctionnement plus cohérent et systématique
- 6 réunions tenues avec le Ministère de l'intérieur pour formuler des recommandations sur le « redimensionnement » des forces armées, notamment sur la réaffectation du personnel des forces armées à d'autres ministères ou la mise en place d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Réunions bimensuelles avec le comité de haut niveau et le comité technique du plan de sécurité pour Tripoli en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de ce dernier de façon à améliorer les conditions de sécurité dans la capitale
- Réunions hebdomadaires avec les comités du Ministère de l'intérieur chargés de l'intégration, de la planification et de la restructuration centrales, consacrées à la réforme et au développement de la police libyenne
- Échanges hebdomadaires avec des interlocuteurs libyens chargés des questions relatives aux frontières
- Réunions mensuelles, en collaboration avec la Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne, sur le renforcement de la sécurité aux frontières à l'intention des autorités libyennes compétentes

f) Réduction des effets de la prolifération illicite des armes et des munitions, en particulier la menace que représentent les engins explosifs improvisés

i) Mise en place d'une structure de gouvernance institutionnelle visant à promouvoir la lutte antimines humanitaire, ainsi que la gestion des armes et des munitions

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le Centre libyen de lutte antimines a élaboré une stratégie nationale de lutte antimines conforme aux Normes internationales de la lutte antimines; les femmes ont été davantage sensibilisées aux effets de l'utilisation d'armes légères et de petit calibre, par l'intermédiaire d'une série d'ateliers organisés à leur intention.

2017 (estimation) : aucun appui n'a été fourni en vue de la création d'un comité interministériel de gestion des armes et des munitions, mais les autorités de sécurité libyennes ont bénéficié d'un appui concernant les nouvelles procédures opérationnelles techniques de recherche et d'élimination des engins explosifs improvisés.

2018 (objectif) : le Comité interministériel de gestion des armes et des munitions se met à l'œuvre, conformément au projet de cadre national de gestion des armes et des munitions.

ii) Capacité accrue des autorités libyennes de mener et de coordonner les activités de lutte antimines dans tout le pays, conformément aux Normes internationales de la lutte antimines

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : une superficie de 2 km² a été déminée et 40 000 restes explosifs de guerre, armes et munitions ont été récupérés et détruits; une évaluation technique à l'échelle du pays des risques présentés par les restes explosifs de guerre, les armes et les munitions a été réalisée.

2017 (estimation) : au moins 20 équipes libyennes de lutte antimines sont formées dans les domaines principaux de la lutte antimines; si la création d'un centre national de coordination pour la lutte antimines n'aura pas été menée à bien, des réunions auront néanmoins été organisées entre la communauté internationale et les autorités libyennes en vue de coordonner les actions menées pour faire face à la menace des engins explosifs dangereux à Syrte et à Benghazi.

2018 (objectif) : un exposé de position sur la mise en place d'une autorité nationale de lutte antimines est établi, en collaboration avec les parties prenantes libyennes.

Produits

- Échanges hebdomadaires avec les instances nationales responsables de la sécurité, notamment les ministères, sur les questions de sécurité
- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes concernant le renforcement des capacités et la mise en place de programmes humanitaires en matière de lutte contre la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre au niveau national
- 8 réunions de coordination organisées avec des partenaires d'exécution internationaux et nationaux concernant la lutte antimines et la gestion des munitions et des armes, en y associant des représentants régionaux et en tenant compte des points de vue exprimés dans la région
- 4 ateliers concernant l'élaboration d'un plan de gestion des armes et des munitions, organisés à l'intention des personnes compétentes en la matière au sein du Gouvernement d'entente nationale
- 6 programmes pilotes concernant les armes et les munitions à l'appui du Gouvernement d'entente nationale, mis en œuvre avec le concours de partenaires
- Élaboration d'un plan national d'assistance aux victimes par l'autorité nationale de lutte antimines, axé principalement sur les régions touchées par le conflit, conformément aux priorités nationales
- Activités de gestion de la qualité concernant au moins 5 projets, destinés à appuyer les responsables libyens chargés de faire face à la menace des engins explosifs dangereux et de gérer les armes et les munitions

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

g) Renforcement des capacités en matière de surveillance et de constatation des violations des droits de l'homme, d'exercice de poursuites et de lutte contre l'impunité, et d'amélioration de la protection et de l'exercice des droits de l'homme

i) Modification d'importants textes de loi pour les mettre en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : aucune loi n'a pu être mise en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme, le Parlement n'ayant pas réussi à réunir un quorum à ce sujet.

2017 (estimation) : le Gouvernement d'entente nationale et les autres entités compétentes n'élaboreront et ne mettront en œuvre aucun plan précisant les priorités en matière de mise en conformité des textes de loi avec les normes internationales des droits de l'homme; cependant, des efforts de sensibilisation sont réalisés.

2018 (objectif) : un groupe de travail chargé de discuter des modifications pouvant être apportées à d'importants textes de loi en vue de les mettre en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme est institué auprès du Gouvernement d'entente nationale.

ii) Multiplication des actions et renforcement des moyens et de la coordination de l'action des organisations de défense des droits de l'homme, y compris en matière de surveillance et de constatation des violations graves de ces droits

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme a repris ses opérations et activités.

2017 (estimation) : les efforts déployés pour relancer le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme ont été entravés par l'absence de progrès sur le plan de la situation politique et des conditions de sécurité.

2018 (objectif) : un plus grand nombre de rapports sur les violations des droits de l'homme sont présentés par des organisations de la société civile aux organes compétents de l'ONU.

iii) Mise en œuvre des dispositions de l'Accord politique libyen relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : la mise en œuvre des dispositions de l'Accord politique libyen relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit a été engagée.

2017 (estimation) : la mise en œuvre des dispositions de l'Accord politique libyen relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit a été freinée par l'absence de progrès sur le plan de la situation politique.

2018 (objectif) : davantage de prisonniers liés au conflit qui sont détenus arbitrairement dans des lieux de détention non officiels sont transférés vers des lieux de détention administrés par le Ministère de la justice et les autorités judiciaires examinent un plus grand nombre de ces affaires.

iv) Assistance aux collectivités locales dans le but de faciliter le retour chez eux des déplacés

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : la mise au point d'un accord opérationnel concernant le retour des familles Taouargha déplacées s'achève.

2017 (estimation) : le Gouvernement d'entente nationale a approuvé l'accord conclu entre les communautés misrata et taouargha.

2018 (objectif) : l'accord conclu entre les communautés misrata et taouargha est mis en œuvre conformément aux principales normes internationales des droits de l'homme.

v) Fourniture d'un appui au Gouvernement d'entente nationale et à ses forces de sécurité, dans le respect de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : arrêtée et adoptée pour la Libye, la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a été portée à la connaissance du Gouvernement d'entente nationale et de ses organismes de sécurité.

2017 (estimation) : un appui est systématiquement fourni au Gouvernement d'entente nationale et à ses forces de sécurité conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

2018 (objectif) : des structures et groupes de travail chargés de veiller à ce que les violations des droits de l'homme ne restent pas impunies sont mis en place.

Produits

- 2 séances de renforcement des capacités, organisées à l'intention de groupes de la société civile, portant sur le suivi et la promotion des droits de l'homme et les compétences organisationnelles
- 6 déclarations d'intérêt général consacrées à l'application et au respect des dispositions de l'Accord politique libyen concernant les droits de l'homme dans tout le pays, le but étant de surveiller les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- 3 communiqués ou décisions consacrés à la responsabilité et aux droits de l'homme, publiés de concert avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU
- 1 rapport sur les mesures prises pour réprimer les violations des droits de l'homme, analyse statistique à l'appui
- Réunions bimensuelles consacrées à la situation des droits de l'homme organisées avec toutes les parties prenantes libyennes
- Réunions mensuelles organisées avec les responsables du Conseil de la présidence et du Gouvernement d'entente nationale pour faire le point sur l'application de l'Accord politique libyen et sur les besoins d'aide
- Réunions mensuelles organisées avec les parties prenantes libyennes pour examiner la situation des droits de l'homme et promouvoir la défense de ces droits
- Publication de 6 déclarations d'intérêt général et de 1 rapport consacrés à la situation des droits de l'homme dans tout le pays, le but étant de surveiller la situation de ces droits
- Présentation aux interlocuteurs nationaux (police, armée et administration pénitentiaire) d'une note comportant des recommandations sur la vérification des antécédents en matière de violations des droits de l'homme des candidats à un emploi dans les secteurs de la justice et de la sécurité
- 1 atelier consacré à la réforme législative organisé à l'intention de fonctionnaires et d'organisations de la société civile
- 4 réunions consacrées au retour des Taouargha et à la mise en œuvre de la feuille de route sur la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non-onusiennes en Libye, y compris la stratégie de surveillance, de constatation et de communication et les consignes d'application de ladite politique dans le pays
- 2 modules de formation à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, organisés à l'intention de membres du Gouvernement d'entente nationale et de représentants de la société civile

h) Processus de justice transitionnelle complet et inclusif

i) Mise en application des principes de justice transitionnelle énoncés dans l'Accord politique libyen

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : le dispositif de justice transitionnelle a été en grande partie mis en place dans le respect des normes internationalement reconnues.

2017 (estimation) : les responsables libyens commencent à examiner la loi de 2013 sur la justice transitionnelle, conformément à l'Accord politique libyen.

2018 (objectif) : l'examen de la loi de 2013 sur la justice transitionnelle arrive à sa fin et un projet de loi visant à la mettre en conformité avec les normes internationales est déposé.

ii) Réforme de textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle en vue de les mettre en conformité avec les normes fondamentales des droits de l'homme et les garanties de procédure

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle ont fait l'objet de discussion avec le Gouvernement d'entente nationale.

2017 (estimation) : le Gouvernement d'entente nationale participe à un projet d'examen des textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle.

2018 (objectif) : les projets de loi portant modification des textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle sont définitivement mis au point.

iii) Respect, par les services de sécurité du Gouvernement d'entente nationale, des dispositifs de justice transitionnelle, conformément aux principales normes internationales des droits de l'homme

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les entités de sécurité compétentes du Gouvernement d'entente nationale ont reçu des conseils concernant l'élaboration d'une stratégie de vérification des antécédents respectueuse des principales normes internationales des droits de l'homme.

2017 (estimation) : l'élaboration d'une stratégie de vérification des antécédents respectueuse des principales normes internationales des droits de l'homme avance peu, en raison de l'absence de progrès sur le plan de la situation politique et des conditions de sécurité.

2018 (objectif) : les autorités libyennes continuent d'être sensibilisées à la nécessité d'adopter une stratégie de vérification des antécédents respectueuse des principales normes internationales des droits de l'homme.

iv) Renforcement du suivi des principaux procès de responsables de l'ancien régime afin d'en améliorer la conformité avec les principales normes internationales des droits de l'homme

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : aucune condamnation à mort n'a été mise à exécution par les autorités libyennes; n'ayant pas réussi à réunir un quorum pour débattre du nouveau texte, le Parlement libyen n'a pas examiné la question du droit d'appel.

2017 (estimation) : les autorités libyennes font respecter plus strictement les normes internationales en matière de respect des droits de la défense et d'équité de la procédure; elles maintiennent de facto le moratoire sur les exécutions.

2018 (objectif) : les autorités libyennes commencent à mettre en œuvre certaines des grandes recommandations sur la conduite de procès équitables formulées par la MANUL dans le cadre de son travail d'observation des procès; ces recommandations portent notamment sur le renforcement des capacités des procureurs de mener des enquêtes respectueuses des normes de l'état de droit.

Produits

- 2 ateliers organisés avec des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes en vue d'arrêter une stratégie nationale de justice transitionnelle
- 3 réunions organisées avec des responsables des institutions judiciaires et parlementaires pour débattre de l'éventuelle modification des textes de loi adoptés dans le cadre du processus de justice transitionnelle
- 2 ateliers consacrés à l'application des dispositions de l'Accord politique libyen intéressant la justice transitionnelle, organisés à l'intention de représentants du Gouvernement d'entente nationale et de la société civile
- 5 réunions sur les procès liés au conflit organisées avec des magistrats et des avocats
- Observation de 2 procès intéressant la justice transitionnelle
- 4 réunions sur la modification de textes de loi intéressant la justice transitionnelle, organisées avec des responsables des institutions judiciaires et parlementaires
- 1 atelier sur la réforme de la justice pénale organisé à l'intention des fonctionnaires

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

i) Renforcement du fonctionnement et de l'équité du système de justice libyen

i) Augmentation du nombre de juridictions dont le fonctionnement est respectueux des normes internationales

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : 15 juridictions

2017 (estimation) : 17 juridictions

2018 (objectif) : 17 juridictions

ii) Avancées dans la remise en liberté des personnes détenues illégalement

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : trois initiatives en faveur de la libération de détenus ont été lancées, en coordination avec les autorités judiciaires ou les conseils locaux.

2017 (estimation) : les cas de 500 détenus de Tripoli sont examinés.

2018 (objectif) : un mécanisme de coopération est mis en place entre la justice et la police judiciaire, en vue de favoriser la libération des détenus non encore jugés.

Produits

- Réunions bihebdomadaires et concertation avec les fonctionnaires compétents et les organisations de la société civile intéressées, en vue d'examiner l'état de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire
- 1 réunion de haut niveau organisée avec 20 parties prenantes de l'administration, consacrée à la réforme de la procédure législative en vue de renforcer l'appareil de justice pénale
- Visites mensuelles des prisons libyennes en vue de promouvoir la remise en liberté de personnes détenues illégalement
- 3 ateliers consacrés à la réforme de l'administration pénitentiaire, organisés à l'intention du personnel de la police judiciaire
- 2 ateliers consacrés à la réforme de l'instruction et de la justice pénales, organisés à l'intention des juges et procureurs

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

j) Processus de réconciliation nationale inclusif, fondé sur l'Accord politique libyen et obéissant aux principes d'inclusivité, de transparence, d'indépendance et d'appropriation locale

i) Adoption, par le Gouvernement d'entente nationale, d'une stratégie complète de réconciliation nationale respectueuse des normes internationales de base, associant les ministères compétents à l'entreprise et bénéficiant d'un soutien minimum de la part d'un large éventail de parties prenantes libyennes, y compris au niveau local

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : des consultations en vue de l'élaboration d'une stratégie complète de réconciliation nationale et de l'adoption d'un calendrier correspondant ont été lancées avec divers acteurs.

2017 (estimation) : le cadre de réconciliation nationale est mis en place par la création de synergies entre le processus de dialogue politique et les efforts de réconciliation lancés au niveau local.

2018 (objectif) : une stratégie complète de réconciliation nationale, qui s'appuie sur des initiatives de réconciliation locales, et un calendrier de mise en œuvre sont présentés au Gouvernement d'entente nationale pour

adoption et aux institutions et organes indépendants compétents pour application.

ii) Renforcement de la participation des femmes aux initiatives de réconciliation nationale aux niveaux local et national

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : des femmes ont participé à au moins 3 manifestations consacrées à la réconciliation.

2017 (estimation) : les femmes représentent au moins 30 % des participants aux mécanismes de réconciliation nationale; les organisations de femmes mettent en place une plateforme d'action commune pour promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation auprès du Gouvernement d'entente nationale.

2018 (objectif) : une feuille de route sur la réconciliation nationale qui tient compte des disparités entre les sexes est mise au point et une plateforme de mobilisation féminine pour la réconciliation est créée.

Produits

- 4 ateliers consacrés à l'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale, organisés à l'intention de 20 membres du comité technique sur la réconciliation nationale issus de couches diverses de la société libyenne
- 1 conférence de dialogue national sur la réconciliation nationale, organisée à l'intention de 100 participants
- Facilitation de 8 tables rondes et ateliers thématiques consacrés à l'élaboration d'un document de stratégie multisectorielle de réconciliation nationale destiné au Gouvernement d'entente nationale et aux autres organes compétents, organisés à l'intention de représentants des ministères, institutions, comités, autorités locales, tribus et organisations de la société civile concernés
- Réunions mensuelles organisées avec les parties prenantes nationales clefs et les acteurs internationaux, consacrées à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de réconciliation nationale
- 5 ateliers de renforcement des capacités organisés à l'intention du personnel du Ministère de la réconciliation nationale, de la commission préparatoire du projet de réconciliation nationale et du haut comité pour le retour des déplacés
- 1 conférence nationale consacrée au devoir de mémoire et à l'enseignement de l'histoire comme contribution à la paix et à la réconciliation nationale, organisée par la commission préparatoire du projet de réconciliation nationale et le haut comité pour le retour des déplacés
- 6 séances de renforcement des capacités visant à renforcer l'information sur le dialogue et la médiation et à consolider les accords locaux, organisées à l'intention de 20 médiateurs locaux prenant part à des processus de réconciliation locaux dans diverses régions du pays, notamment des anciens, des chefs de tribus, des jeunes et des femmes, et des représentants d'organisations de la société civile, d'associations de victimes, de municipalités, de partis politiques et de groupes armés
- 3 tables rondes ou forums régionaux (sud, est et ouest) d'information et de sensibilisation à l'entreprise de réconciliation nationale, organisés à l'intention de 150 représentants d'organisations de la société civile, l'accent étant spécialement mis sur les femmes et les jeunes, dans le cadre d'une stratégie nationale d'information et de sensibilisation
- 2 états des lieux concernant la participation des femmes aux initiatives de réconciliation et aux processus et accords de réconciliation intervenant au niveau local

- 1 consultation menée auprès de jeunes militants représentant toutes les régions de la Libye en vue d'examiner le rôle de la jeunesse dans l'entreprise de réconciliation et d'appuyer l'élaboration de projets relatifs à la réconciliation nationale axés sur cette tranche de la population, en particulier dans les domaines de la recherche de la vérité, du dialogue avec les anciens et de la déradicalisation
- En coopération avec des médias nationaux partenaires, organisation de 2 séances de formation à l'intention de 25 journalistes et acteurs des médias sociaux, sur une campagne nationale d'information et de sensibilisation visant à promouvoir la réconciliation nationale
- 3 ateliers consacrés à l'examen du rôle des femmes dans l'entreprise de réconciliation nationale, organisés à l'intention de 60 femmes représentant toutes les régions du pays
- 2 ateliers organisés à l'intention de 80 femmes, consacrés à l'élaboration d'une plateforme visant à promouvoir une représentation féminine à hauteur de 30 % dans tous les plans et programmes de réconciliation nationale
- Dialogue mensuel avec des acteurs libyens clefs visant à promouvoir la participation et la représentation des jeunes dans le cadre des processus de réconciliation mis en œuvre par le Gouvernement
- 1 état des lieux concernant la contribution des jeunes aux initiatives de réconciliation existantes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

k) Mise en place de mécanismes et de moyens d'assistance technique directe permettant de renforcer l'autonomisation, la participation et la représentation des jeunes dans le cadre des processus politiques

i) Hausse de la participation des jeunes au dialogue politique libyen

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : les organisations de jeunes en Libye ont été recensées; la jeunesse a été représentée dans les réunions politiques tenues sous les auspices de l'ONU.

2017 (estimation) : un réseau de jeunes élabore des recommandations sur le processus politique libyen.

2018 (objectif) : plus de 15 % des participants aux initiatives de dialogue politique libyennes sont des jeunes.

ii) Instauration d'un contrat social entre la jeunesse et le Gouvernement libyen

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : un état des lieux des organisations de jeunes a été établi.

2017 (estimation) : un réseau de jeunes entame la rédaction d'un contrat social, en proposant notamment des questions et sujets à aborder lors de rencontres directes avec la jeunesse ainsi que sur les réseaux sociaux.

2018 (objectif) : un projet de contrat social est mis au point et adopté par le réseau de jeunes; les discussions avec les responsables libyens au sujet du contrat social s'engagent.

Produits

- Concertation mensuelle avec les responsables nationaux et locaux pour promouvoir la participation et la représentation des jeunes dans le cadre des processus politiques

- 2 réunions d'assistance technique et 2 ateliers à destination de 100 organisations de jeunes visant à contribuer à la création et aux travaux du réseau de jeunes et à établir son programme de travail et son plan de sensibilisation
- Mise en place d'un conseil de la jeunesse; organisation de réunions trimestrielles
- Mise au point d'un programme de formation ayant pour but l'élaboration d'un contrat social entre et avec les jeunes libyens
- Communication avec plus de 500 000 citoyens libyens âgés de 20 à 35 ans grâce aux réseaux sociaux, permettant de leur donner accès à des informations complètes sur des sujets intéressant le contrat social
- 2 ateliers à l'intention de 40 jeunes dans des communes libyennes visant à faciliter la sensibilisation et la transmission d'informations entre pairs sur des sujets intéressant le contrat social
- 2 manifestations avec le réseau de jeunes visant à sensibiliser aux processus politiques en Libye

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

l) Mise en place de politiques économiques (notamment monétaire et budgétaire) cohérentes et concertées par des institutions libyennes reconnues

i) Progrès dans l'unification des institutions financières et la coopération intra-institutionnelle

Mesure des résultats

2016 (résultat effectif) : sans objet

2017 (estimation) : pour la première fois depuis 2014, la Libye a mis sur pied un cadre budgétaire national unifié (pour 2016-2017). À l'issue du dialogue économique libyen, le Conseil de la présidence, le Gouvernement d'entente nationale, la Banque centrale de Libye, le Bureau de l'audit, la National Oil Corporation et la Libyan Investment Authority ont créé deux comités chargés d'assurer la coordination entre les principales institutions du pays : le Comité de politique économique, axé sur les questions stratégiques; le Comité technique économique, axé sur les questions opérationnelles et les solutions.

2018 (objectif) : un cadre budgétaire national unifié est établi par la Libye pour la période 2017-2018; des concertations sont régulièrement organisées entre le Ministère des finances, le Ministère de l'économie, la Banque centrale, le Bureau de l'audit, la National Oil Corporation et la Libyan Investment Authority afin de faciliter la prise de décisions en matière de politique économique et de procédure budgétaire.

Produits

- 6 réunions avec les institutions financières libyennes concernées, notamment le Conseil de la présidence, la Banque centrale de Libye, le Bureau de l'audit, le Ministère des finances, l'Autorité de contrôle administratif, le Ministère de l'économie et le Ministère du plan
- En coopération avec les institutions financières internationales, 4 ateliers avec des experts en finance (aspects techniques et opérationnels) libyens provenant des institutions concernées, notamment la Banque centrale de Libye, le Bureau de l'audit, l'Autorité de contrôle administratif, le Ministère des finances, le Ministère de l'économie et le Ministère du plan

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

m) Bonne coordination de l'appui international à la transition et alignement de l'aide internationale sur les priorités du Gouvernement libyen

i) Coordination fonctionnelle de l'aide internationale avec la participation des interlocuteurs nationaux

Mesure des résultats

2016 (résultat effectif) : 100 réunions de coordination

2017 (estimation) : 149 réunions de coordination

2018 (objectif) : 207 réunions de coordination

ii) Alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales libyennes

Mesure des résultats

2016 (résultat effectif) : la mise en place de l'aide a commencé en suivant la structure du cadre de coordination de l'action internationale, conformément aux grandes priorités du Gouvernement d'entente nationale.

2017 (estimation) : la cartographie et le suivi de l'aide internationale, suivant la structure du cadre de coordination de l'action internationale, sont menés à bien; les besoins sont recensés et l'aide mise en place conformément aux grandes priorités du Gouvernement d'entente nationale et de son appareil de sécurité.

2018 (objectif) : le cadre de coordination de l'action internationale est mis en place; les instances de coordination se réunissent régulièrement avec la participation de partenaires internationaux et libyens; la cartographie et le suivi de l'aide internationale suivant la structure du cadre de coordination de l'action internationale sont menés à bien; les besoins sont recensés et l'aide mise en place conformément aux grandes priorités du Gouvernement d'entente nationale et de son appareil de sécurité.

Produits

- 6 réunions de coordination avec la communauté internationale consacrées aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à l'état de droit
- Réunions de coordination mensuelles sur le développement constitutionnel
- Réunions de coordination mensuelles, avec la participation de la communauté et des partenaires internationaux, consacrées à l'application de l'Accord politique libyen, au processus politique, à l'appui aux principales institutions et à l'aide multilatérale aux fins du renforcement des capacités de la police libyenne
- 9 réunions du groupe de travail sur le secteur de la sécurité pour permettre un dialogue avec la communauté internationale au sujet de la réforme du secteur et assurer la coordination de l'action des acteurs internationaux
- 12 réunions de coordination avec la communauté internationale consacrées aux questions de défense et de sécurité, y compris l'aide à la transition sur le plan de la sécurité et au renforcement des capacités
- 10 réunions du groupe de travail sur l'atténuation des menaces posées par les engins explosifs improvisés

- 10 réunions des partenaires d'exécution dans le domaine du déminage humanitaire
- Réunions mensuelles du Comité mixte de coordination technique organisées avec la participation d'acteurs nationaux et internationaux
- 2 réunions du comité de haut niveau chargé des politiques et 2 conférences internationales organisées dans le cadre de coordination de l'action internationale; 50 réunions de groupes de travail sectoriels organisées dans le contexte du cadre de coordination de l'action internationale, le but étant d'évoquer et de rationaliser l'aide apportée dans des domaines prioritaires
- Réunions mensuelles au Ministère du plan consacrées à l'examen des priorités arrêtées dans le contexte du cadre de coordination de l'action internationale
- Réunions bimensuelles avec le Cabinet du Premier Ministre visant à élaborer une politique et une stratégie de coopération avec la communauté internationale
- 2 ateliers à l'intention de représentants du Ministère du plan consacrés à l'examen de la mise en œuvre de l'appui international dans les principaux secteurs retenus
- 18 réunions de coordination de l'assistance électorale internationale

Facteurs externes

42. La MANUL devrait atteindre ses objectifs, si les conditions suivantes sont réunies : a) l'Accord politique libyen et le Gouvernement d'entente nationale jouissent d'un soutien suffisant; b) les dissensions entre les nouveaux acteurs de la politique, de la société et du secteur de la sécurité libyens n'empêchent pas le Gouvernement de bâtir les institutions et services de l'État; c) l'élaboration d'une nouvelle constitution ne prend pas de retard; d) un consensus national ou une vision commune est arrêté quant à la façon de traiter l'héritage de Kadhafi, de gérer la transition avant les élections et de partager le pouvoir par la suite; e) la mise en place des fondements législatifs et juridiques d'un État démocratique moderne va de l'avant; f) les groupes armés respectent les dispositions de l'Accord politique libyen et l'autorité du Gouvernement d'entente nationale touchant les questions de sécurité; g) l'unification de l'armée progresse; h) les partenaires internationaux sont disposés à participer aux mécanismes de coordination et à fournir les ressources nécessaires.

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires pour 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	5 605,6	3 776,5	(1 829,1)	6 070,5	–	5 455,6	614,9
Personnel civil	47 330,8	45 769,7	(1 561,1)	25 094,3	–	23 376,4	1 717,9
Dépenses opérationnelles	48 262,9	48 253,0	(9,9)	41 014,3	4 419,7	32 314,4	8 699,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	101 199,3	97 799,2	(3 400,1)	72 179,1	4 419,7	61 146,4	11 032,7

Tableau 3
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2017	1	2	2	7	11	33	30	2	88	107	1	196	9	68	6	279
Effectif proposé pour 2018	1	2	–	7	13	35	29	2	89	107	1	197	9	69	5	280
Variation	–	–	(2)	–	2	2	(1)	–	1	–	–	1	–	1	(1)	1

43. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016-2017 est le résultat net : a) d'une sous-utilisation des crédits au titre du personnel militaire en raison du déploiement tardif du groupe de gardes des Nations Unies, qui s'explique par la complexité des dispositifs politiques et logistiques et de sécurité; b) d'une sous-utilisation des crédits au titre du personnel civil, qui tient principalement au fait que les dépenses afférentes à la prime de danger ont été inférieures aux prévisions, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ayant été moins nombreux que prévu en Libye à la suite des recommandations issues de l'évaluation stratégique et compte tenu de la nécessité d'assurer le déploiement du groupe des gardes des Nations Unies et d'achever les améliorations requises des dispositifs de sécurité dans le complexe de la Mission avant de pouvoir accroître le roulement du personnel à Tripoli; c) d'un dépassement des crédits au titre des dépenses opérationnelles, qui est imputable essentiellement aux coûts de location du complexe de la MANUL à Tripoli, plus élevés que prévu, et aux améliorations apportées aux dispositifs de sécurité, qui ont entraîné un dépassement des dépenses liées aux travaux de réaménagement des locaux, aux fournitures pour la défense des périmètres et au matériel de génie, partiellement compensé par une sous-utilisation de crédits au titre principalement des transports aériens, des communications par réseaux commerciaux et des services de santé.

44. Les ressources demandées pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élèvent à 72 179 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant servirait à couvrir les dépenses afférentes : à un contingent (groupe de gardes des Nations Unies) de 234 personnes (6 070 500 dollars); au personnel civil (25 094 300 dollars), à savoir 197 agents recrutés sur le plan international, 78 agents recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies (voir tableau 3), ainsi que 7 agents fournis par des gouvernements; aux opérations (41 014 300 dollars), à savoir : consultants (746 300 dollars); voyages (2 749 100 dollars); installations et infrastructures (23 778 300 dollars); transports terrestres (703 000 dollars); transports aériens (4 079 900 dollars); communications (3 318 600 dollars); technologie de l'information (829 500 dollars); santé (768 100 dollars); fournitures, services et matériel divers (4 041 500 dollars).

45. L'effectif civil total prévu pour la MANUL en 2018 fait apparaître une augmentation nette d'un poste temporaire, résultant de la proposition de créer six postes (1 Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 SM), de supprimer cinq postes (1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 VNU), de reclasser quatre postes (1 D-2 à la

classe D-1, 2 D-1 à la classe P-5, 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local) et de transférer un poste P-4, comme il est expliqué ci-après. Il est également proposé de réaffecter de Tripoli à Tunis 119 agents recrutés sur le plan international, comme il est indiqué aux paragraphes 33 et 34, et d'accroître la présence par roulement à Tripoli en application des recommandations issues de l'évaluation stratégique.

46. Parmi les postes temporaires dont la création est proposée figure celui de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) (sous-secrétaire général), qui serait appuyé par un assistant spécial (P-4) et un assistant administratif (Service mobile), dans le but de renforcer la capacité de la MANUL d'appuyer le processus politique et les activités de bons offices. Il est également proposé de créer un poste de conseiller militaire (D-1), placé sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général et chargé de l'aider à s'acquitter de sa mission de bons offices en lui donnant des avis spécialisés sur les questions relatives aux affaires militaires et à la sécurité. Pour veiller à ce que la MANUL dispose de services d'appui efficaces, il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) dans le but de renforcer l'équipe responsable de la Libye au Département des affaires politiques, ainsi qu'un poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-4) au sein de l'équipe d'appui opérationnel du Département de l'appui aux missions, en vue d'appuyer la Mission sur le plan des opérations et de la planification dans le cadre de l'intensification de ses activités en Libye.

47. La Mission propose la suppression des postes temporaires suivants : un poste de conseiller principal (Sous-Secrétaire général) à la Division des institutions chargées de la sécurité; un poste de directeur (D-2) et un poste de spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies) à la Division des affaires politiques; un poste d'observateur électoral (opérations sur le terrain/coordination) (P-3) à la Division de l'assistance électorale de la MANUL; un poste d'administrateur de programmes (hors classe) (P-5) au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.

48. La Mission propose également de déclasser les postes temporaires suivants : un poste de directeur chargé des droits de l'homme (D-2) en poste d'administrateur général chargé des droits de l'homme (D-1); un poste d'administrateur général chargé de l'information (D-1) en poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5); un poste d'administrateur général chargé de la problématique hommes-femmes (D-1) en poste de spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes (P-5). Elle propose en outre de reclasser/transformer en poste d'agent local un poste d'assistant au courrier (Service mobile).

49. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) de la Division des affaires politiques au Groupe conjoint de l'analyse et de l'établissement des rapports pour renforcer la capacité du Groupe de présenter des rapports intégrés sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité et pour mieux appuyer les activités de médiation et de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.

50. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 résulte des éléments suivants :

a) L'augmentation du coût de remboursement au titre des contingents, en raison du déploiement complet du groupe de gardes des Nations Unies en 2017 et de l'incidence en année pleine de la hausse du taux de remboursement qui a pris effet le 1^{er} juillet 2017;

b) L'augmentation des besoins en personnel recruté sur le plan international, qui tient principalement à un taux de vacance de postes moyen pondéré de 21,3 % (20 % pour les postes existants, 50 % pour les postes d'administrateurs qu'il est proposé de créer ou de reclasser et 35 % pour le nouveau poste d'agent du Service mobile), soit un taux inférieur à celui utilisé dans le budget de 2017 (31 %), ainsi qu'à l'augmentation nette d'un poste soumis à recrutement international. Cette augmentation serait en partie contrebalancée par le déclassement de trois postes et la transformation d'un poste du Service mobile en poste soumis à recrutement national;

c) L'augmentation des besoins en personnel recruté sur le plan national, qui s'explique principalement par un taux de vacance de 25 % pour les postes d'agent local, soit un taux inférieur à celui utilisé dans le budget de 2017 (38 %), ainsi qu'à l'augmentation d'un poste d'agent local résultant de la transformation d'un poste du Service mobile en poste soumis à recrutement national. Cette augmentation serait en partie contrebalancée par un taux de vacance de 33 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, soit un taux moyen pondéré supérieur à celui utilisé dans le budget de 2017 (27,8 %);

d) L'augmentation des dépenses opérationnelles, principalement imputable à la hausse des coûts de location du complexe de la MANUL à Tripoli, à la nécessité de renforcer encore les dispositifs de sécurité du complexe et au projet de création d'un nouveau bureau dans l'est de la Libye, à l'acquisition de nouveaux matériels de communications indispensables pour la Libye, et à la hausse des ressources nécessaires au titre des voyages à l'appui de la présence temporaire par roulement à Tripoli. Cette hausse est partiellement contrebalancée par la baisse des ressources demandées au titre essentiellement des transports terrestres, qui résulte de la non-reconduction de dépenses non renouvelables liées à l'acquisition de véhicules en 2017.

Ressources extrabudgétaires

51. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la MANUL; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.